



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 375-2026, 376-2026 ET 377-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la susdite MRC que :

- Lors de la séance extraordinaire du 25 août 2026, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est a adopté les règlements numéros 375-2026, 376-2026 et 377-2026 visant respectivement à décréter des travaux d'entretien dans les cours d'eau Ruisseau Rouge, Branche 6 de la rivière Raquette et Dufour situés sur le territoire de la municipalité d'Hébertville.
- Les règlements numéros 375-2026, 376-2026 et 377-2026 sont disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625 rue Bergeron, Alma, de même qu'aux bureaux municipaux des municipalités suivantes pendant les heures habituelles d'ouverture :

Ville d'Alma : 140, rue Saint-Joseph Sud;
Ville de Desbiens : 925, rue Hébert;
Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix : 87, rue Saint-André;
Municipalité d'Hébertville : 351, rue Turgeon;
Municipalité de Labrecque : 3425, rue Ambroise;
Municipalité de Lamarche : 100, rue Principale;
Municipalité de l'Ascension : 1000, 1^{ère} Rue Est;
Municipalité de Saint-Gédéon : 208, rue Dequen;
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon : 401, rue Hôtel de Ville;
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot : 739, rue Gaudreault.
Municipalité de Saint-Nazaire : 174, rue Principale;
Municipalité de Sainte-Monique : 101, rue Honfleur;

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Cet avis est donné conformément aux dispositions des articles 433 et 451 du Code municipal.

Donné à Alma, ce 31 août 2026

Alain Coudé

Alain Coudé
Greffier-trésorier adjoint